

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une consultation publique aura lieu, lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra **le 5 juin 2023, à 17h00**, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville, situé au 629, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer pour les personnes et organismes qui désirent poser leurs questions ou émettre leurs commentaires sur la demande de dérogations mineures suivantes :

1. L'immeuble se situe au 34, rue Narcisse, lot 4 542 280 du Cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter la marge de recul arrière d'un bâtiment principal projeté qui serait de 3 m, alors que le règlement de zonage prévoit marge de recul arrière minimale de 6,0 m.

2. L'immeuble se situe au 169, route Saint-Louis, lot 3 887 553 du Cadastre du Québec.

La demande consiste à la superficie d'une remise qui est de 37,5 m², alors que le règlement de zonage prévoit une superficie maximale de 25 m².

Les personnes ou organismes qui désirent obtenir de l'information sur les demandes de dérogations mineures sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : urbanisme@carletonsurmer.com.

FAIT À CARLETON-SUR-MER, CE 18^{ÈME} JOUR DE MAI 2023



Antoine Audet

Directeur général et greffier

(Publication sur le site internet de la Ville, le 18 mai 2023)